

Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province

pour le personnel

Il faut que, dans les écoles de la Nouvelle-Écosse, les élèves puissent se concentrer sur leur apprentissage et les membres du personnel sur leur travail en toute sécurité.

La *Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province* (« code de conduite ») favorise la mise en place d'un milieu d'apprentissage sécurisé. Elle définit ce qui constitue un comportement acceptable ou inacceptable et elle guide l'école dans les mesures à prendre en réponse à un comportement inacceptable, pour que les choses soient équitables et cohérentes sur l'ensemble de la province.

Mise à jour du code de conduite

Le code de conduite a été mis à jour dans le cadre de la stratégie de la Nouvelle-Écosse pour la sécurité dans les écoles. Cette mise à jour clarifie les recommandations et les rôles pour tous les membres du personnel des écoles :

- nouvelles catégories pour les incidents et définition des comportements inacceptables
- processus de signalement qui permettent à tous les membres du personnel de signaler les incidents de comportement inacceptable
- outils pour guider l'adoption de mesures cohérentes en réponse aux comportements inacceptables
- dispositifs de soutien plus solides pour les élèves et pour le personnel quand il est nécessaire de recourir à des interventions spécialisées

Les membres du personnel ont désormais la possibilité de passer en revue la nouvelle version du code de conduite. Cette nouvelle version entrera en vigueur à la rentrée 2025.

Votre rôle

Chaque membre du personnel a un rôle à jouer en vue de garantir que l'école soit un milieu sûr et inclusif pour l'apprentissage et pour le travail :

- permettre aux élèves d'être des membres positifs et motivés de la classe, de l'école et de la communauté
- donner l'exemple des comportements appropriés
- signaler et prendre en note avec exactitude les incidents de comportement inacceptable

Les activités de formation et les documents d'appoint fournissent des recommandations détaillées sur ce qu'il faut signaler et sur la marche à suivre.

Pour en savoir plus

Au niveau de l'école elle-même, c'est la direction de l'établissement qui est le premier point de contact. C'est elle qui a pour responsabilité de définir et de communiquer les attentes pour l'ensemble de l'établissement.

La sécurité à l'école :

ednet.ns.ca/school-safety

Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province :

ednet.ns.ca/docs/politiqueprovincialesurlecodecodeconduitedanslesecoles.pdf

Contactez votre Centre Régional d'Éducation/ CSAP :

ednet.ns.ca/eecd-contacts/regional-centres-education-csap